

[Voir la version en ligne](#)



CLaC'Infos **n°26**

Le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Mai 2023

CLaC'Infos apporte une information sur l'actualité de la Laïcité et sur l'activité de l'association Comité Laïcité Citoyenneté 29 (CLC29). Il a pour vocation d'être partagé avec les sympathisants et défenseurs de la Laïcité.

N'hésitez pas à le diffuser très largement à vos proches, ami(e)s et connaissances.

La rédaction du CLaC'Infos.

Sommaire

1. Éditorial du Président du CLC29
2. Actualités du CLC29
3. Tribune libre par Ismaïl FERHAT.
4. Revue des médias
5. Conseil de lecture supplémentaire
6. Le Quiz du mois



Éditorial

Chers amis,

Pourquoi continuer à œuvrer en faveur de la laïcité ? La question n'est-elle pas réglée, le combat désuet, alors que moins de la moitié des Français se déclarent croyants ?

Hélas, la laïcité est encore bien souvent remise en cause. Les groupes religieux fondamentalistes, islamistes, catholiques intégristes, évangéliques, prennent évidemment leur part, par l'expression de leur autoritarisme et leur rapport passionnel à la censure. Mais aussi, et c'est un comble, l'État lui-même, par le financement public des établissements scolaires confessionnels sous contrat, la persistance du Concordat en Alsace et Moselle, et le statut particulier de certaines collectivités d'Outre-Mer. Le Président de la République Française reçoit toujours des mains du pape le titre honorifique de Chanoine de Latran.

Par ailleurs, depuis quelques temps, certains courants politiques d'inspiration anglo-saxonne, aux aspirations louables de lutter contre toute forme de discrimination, versent parfois dans un certain puritanisme dogmatique. Au délit de blasphème, aboli par la Révolution, se substitue alors un délit d'offense. En réponse au traditionnel racisme de l'extrême-droite émergerait l'idée que critiquer les idées, c'est attaquer les personnes. Certains groupes fondamentalistes religieux ont bien compris l'usage qu'ils peuvent faire de ces nouveaux mouvements militants, y trouvant un creuset pour leurs stratégies victimaires.

L'extrême-droite, adversaire historique de la laïcité, en a récemment fait sa nouvelle marotte. Mais ne soyons pas dupes : leur laïcité est à géométrie variable, n'est qu'une justification pour leurs obsessions identitaires. "Apéros saucisson-pinard", proposition démagogique de Marine Le Pen d'interdire le port du voile sur la voie publique, les polémiques successives, portant essentiellement sur les questions vestimentaires, ne servent pas notre combat, loin s'en faut. Rappelons que la laïcité est un concept d'émancipation, garantissant la liberté de conscience, et que la Loi de 1905 est une loi de liberté. Elle ne saurait servir de prétexte à l'exclusion de citoyens pour leurs croyances religieuses présumées.

Aussi, nous poursuivons nos interventions auprès de la jeunesse, en particulier des lycéens, citoyens de demain. Nos adhérents iront notamment à la rencontre des élèves du Lycée Naval en ce mois de juin.

Je vous rappelle enfin le report de la conférence-débat d'Ismail Ferhat, initialement programmée en mars dernier. Elle se tiendra samedi prochain, le 3 juin, à 15h à l'auditorium des Ateliers des Capucins. L'entrée est libre et gratuite.

Amitiés laïques,

Antoine LARFAOUI
Président du Comité Laïcité Citoyenneté 29



Actualités du CLC29

Conférence publique

- La conférence initialement prévue le **samedi 11 mars 2023** à 15h00, à l'auditorium des Capucins menée par **Mr Ismaël Ferhat**, maître de conférences à l'université de Picardie Jules Verne (INSPE de l'académie d'Amiens, où il est chargé de la mission « laïcité ») a été reportée **au samedi 03 juin 2023**. Même lieu même heure.

CONFÉRENCE

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Samedi Auditorium
3 juin 2023 des Capucins
15 H BREST

ISMAÏL
FERHAT

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
(UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE)

CHARGÉ DE MISSION LAÏCITÉ
À L'INSPE DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES



ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



comitelaicite29.fr - contact@comitelaicite29.fr

Voir une vidéo de
présentation

Nous continuons nos actions vers les lycées de la région. Nous avons parlé Laïcité à plus de 150 jeunes du lycée de l'Iroise et interviendrons au lycée de l'école navale sur ce mois de juin. Des contacts sont en cours sur le Lycée Amiral Ronarc'h et le Lycée de l'éloron à Landerneau.

Notre partenariat avec l'ABAAFE (Association brestoise pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour les étrangers) nous a de nouveau permis d'intervenir sur la population des étrangers à Brest.



Tribune libre

Chaque mois retrouvez un billet d'humeur d'un membre du conseil d'administration du Comité Laïcité Citoyenneté 29 ou d'un invité d'honneur. Avis personnel, partage d'impressions, sur l'actualité ou tout sujet ayant trait à la Laïcité, cette tribune d'expression libre est sous l'entière responsabilité de son auteur et ne saurait engager le CLC29.

Dans ce numéro, nous avons décidé de redifuser la tribune de M. Ismaïl Ferhat déjà diffusée en Mars dernier, (conférence reportée).

La laïcité à l'école : pourquoi le sujet est-il si passionné dans la société française ?

Ismaïl Ferhat (Université de Paris-Nanterre, iferhat@parisnanterre.fr)

Ce serait un euphémisme de dire que les questions de laïcité dans le domaine scolaire sont aussi présentes que vives dans les débats politiques, médiatiques et intellectuels en France. C'est d'ailleurs un phénomène pérenne, tant les rapports entre religions, pouvoirs publics et éducation sont sources traditionnellement de passions dans notre pays. Il est de ce fait probablement utile de revenir sur les données et les étapes d'une controverse aussi ancienne que renouvelée. D'un point de vue factuel, que peut-on dire de ce sujet ? Quels en sont les évolutions et les enjeux qui expliquent la forte sensibilité de la société française à la laïcité scolaire ?

1 - La laïcité, un fondement de l'école républicaine.

Les républicains, majoritaires à l'Assemblée nationale à partir de 1877, ont souhaité laïciser le système éducatif qui s'est progressivement structuré et modernisé depuis les réformes napoléoniennes. Trois axes fondent autant de piliers toujours existants de la laïcité scolaire. Le premier est la laïcisation des personnels éducatifs. En 1886, la loi dite Goblet confie à des personnels non-ecclesiastiques l'enseignement dans le premier degré. L'arrêt du Conseil d'État dit Bouteyre en 1912 étend cette règle au second degré- mais pas à l'enseignement supérieur, où jusqu'aujourd'hui, des prêtres peuvent être universitaires. Le second axe est la laïcisation des locaux scolaires. Commencée dès 1880 au niveau local (par exemple par le préfet de Paris),

cette politique est généralisée par le ministère de l'intérieur en 1882. Ceci conduit à retirer les symboles religieux des établissements scolaires publics. Le troisième axe est celui de la sécularisation des contenus d'enseignement. La seconde loi Ferry, en 1882, supprime l'enseignement religieux des écoles publiques, et le remplace par l'instruction morale et civique, qui est l'ancêtre de l'enseignement moral et civique (EMC) actuel (mais qui maintient, jusqu'en 1923, la mention de « Devoirs envers Dieu »).

Les élèves constituent une catégorie plus complexe pour cette politique de laïcisation du système éducatif public. La loi Ferry de 1882 prévoit, dans les écoles primaires publiques, une journée vaquée par semaine pour permettre aux enfants de recevoir lors de celle-ci un enseignement religieux. La loi de 1905 permet aux établissements du second degré public d'héberger des aumôneries. Néanmoins, le ministère de l'instruction publique, puis, à partir de 1932, de l'Éducation nationale a cherché à limiter le « prosélytisme ». Celui-ci consiste dans la promotion agressive de convictions, dont certains élèves pouvaient, notamment dans les lycées, faire preuve dans l'entre-deux-guerres, ou durant la période d'intense mobilisation dans ce secteur de 1968 à 1973. Les circulaires du ministre Jean Zay, en 1936 et 1937, rappellent que l'application du principe laïque dans les établissements se traduit par le refus des propagandes politiques comme religieuses en leur sein.

2 - Le vif retour des débats sur la laïcité scolaire.

Les débuts de la Ve République, comme le rappellent le sociologue Philippe Portier et l'historien Jean-Paul Moisset, correspondent à un changement sensible du cadre laïque. Celui-ci, du fait de la volonté de la majorité gaullienne, devient plus favorable aux aides et facilités financières aux institutions de nature religieuse^[1]. C'est en particulier le cas de la loi dite Debré de 1959, qui crée un système de contrat entre pouvoirs publics et écoles privées, dont l'immense majorité est de sensibilité explicitement catholique. Cette prise en charge a suscité la ferme opposition des

organisations laïques et des forces de gauche, tout en entrant progressivement dans le paysage éducatif. A partir de 1984 et l'échec du projet Savary- qui visait d'ailleurs plutôt à modifier la loi Debré plutôt qu'à la supprimer-, la question des écoles sous contrat sort largement du débat politique, du moins pour les partis exerçant le pouvoir. Les années 1984-1989 voient donc un intense débat parmi les organisations, les militants et les intellectuels laïques. Ceux-ci multiplient alors les colloques, congrès et publications pour réfléchir à ce que peut apporter la laïcité (à l'école comme en dehors) dans une société à la fois moins religieuse, plus multiculturelle et travaillée par des bouleversements multiples (changement du monde médiatique, mondialisation, retour du libéralisme économique, retour de l'extrême-droite).

C'est donc un apparent paradoxe lorsque, cinq ans plus tard, « l'affaire des foulards » de Creil survient. Le 18 septembre 1989, dans cette commune appauvrie de l'Oise, trois collégiennes voilées se voient refuser l'entrée en cours (mais pas à l'établissement). Ce qui est un micro-conflit même localement (il n'y a ni conseil de discipline, ni, donc, d'exclusion) devient à partir du 4 octobre une affaire nationale. Celle-ci déchire l'ensemble des familles politiques, spirituels, intellectuelles et syndicales françaises[2]. L'affaire est centrale pour trois raisons majeures – et durables- pour les débats sur la laïcité scolaire dans notre pays jusqu'à aujourd'hui. Tout d'abord, la focale passe des écoles privées- et de leur financement public- aux élèves du secteur public, dont certains sont vus comme des menaces à la bonne application du principe laïque. D'autre part, la géographie des conflits change : jusque-là, les conflits sur la laïcité à l'école concernaient plutôt des établissements scolaires et des élèves favorisés, ruraux ou privés. A partir de 1989, ce sont de plus en plus souvent des écoles et les jeunes des quartiers populaires dégradés (les « banlieues ») qui sont cités. Enfin, il y a un basculement fondamental : jusqu'aux années 1980, c'était le plus souvent le catholicisme qui était

concerné par les conflits. Depuis, c'est clairement l'islam qui est de plus en plus mentionné dès lors qu'est évoquée la laïcité à l'école.

3 - Les enjeux des politiques publiques et débats actuels.

Trois enjeux sur la laïcité scolaire au moins apparaissent aujourd'hui, et qui s'entrecoupent régulièrement. Le premier est la montée spectaculaire de la laïcité dans les textes officiels et les programmes scolaires depuis les années 2000. Ainsi, les textes régulant les contenus d'enseignement du premier degré et de collège mentionnent près de 13 fois celle-ci depuis 2015- alors que la notion était quasiment absente jusqu'aux années 1990. C'est ce que nous avons appelé la « pédagogisation » de la laïcité, c'est-à-dire sa transformation, en quelques années, en objet d'enseignement. Le service public éducatif lui-même est tenu depuis 2013 de transmettre le principe laïque aux élèves (article L111-1 du Code de l'éducation).

Un second enjeu est celui des atteintes à la laïcité. Depuis l'ouvrage *Les territoires perdus de la République*, publié en 2002 par des enseignants d'école quartiers populaires, la commission Stasi de 2003, ou le rapport dit Obin en 2004, la question des conflits religieux dans les écoles est régulièrement présente dans les débats publics. Or, la quantification par l'Éducation nationale n'est effectuée et publiée de manière continue que depuis 2018. Les faits sont particulièrement hétérogènes, du refus d'activités scolaires à la remise en cause des contenus d'enseignement. Si ceux recensés restent limités (quelques centaines de cas par semestre), le ressenti des personnels éducatifs sondés indique qu'une partie non-négligeable de ceux-ci s'inquiètent du manque de respect du principe laïque en milieu scolaire^[3].

Un troisième enjeu est celui d'une perception éventuellement spécifique de la laïcité scolaire par les jeunes- qu'ils soient en âge d'être scolarisés ou pas. Globalement, la connaissance de cette dernière a nettement progressé parmi eux. Comme le montre l'enquête scientifique du CNESEO en 2020, 90% des

collégiens et 80% des lycéens interrogés ont étudié la laïcité en EMC. Cependant, la perception de certaines règles, notamment la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes montrant ostensiblement une appartenance religieuse, les distingue. Une – courte- majorité des lycéens interrogés par un sondage en 2021 est favorable aux ports de signes religieux interdits par celle-ci dans les établissements publics[4]. Ceci ne contribue pas peu à alimenter les passions toujours vives sur la laïcité scolaire.

[1] Philippe Portier, *L'État et les religions en France : Une sociologie historique de la laïcité*, Rennes, PUR, 2018 ; Jean-Pierre Moisset, *L'État, l'argent et les cultes de 1958 à 1987 : Contribution à l'histoire de la laïcité française*, Rennes, PUR, 2022.

[2] Ismaïl Ferhat, (dir.), *Les foulards de la discorde. Retours sur l'affaire de Creil, 1989*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2019.

[3] Sondage IFOP pour le Comité national d'action laïque, « Les enseignants et la laïcité », 14 juin 2018.

[4] Sondage IFOP pour la LICRA, « 'Droit au blasphème', laïcité, liberté d'enseignement... les lycéens d'aujourd'hui sont-ils 'Paty' ? », 3 mars 2021.



La revue des médias

Les éléments de la revue des médias sont sélectionnés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position du Comité Laïcité Citoyenneté 29..



Dans l'éducation populaire, la laïcité perçue comme "une question imposée de l'extérieur" :

CLR - Publié le 24/04/2023

Accès libre & gratuit

"La secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse réagit à la publication d'un rapport réalisé par trois universitaires et publié le vendredi



ATTEINTES À LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE: LE MINISTRE PAP NDIAYE ANNONCE 500 CAS RECENSÉS EN MARS

BFM - J.D. avec AFP

Le 07/05/2023

Accès libre & gratuit

Le nombre de cas recensés est en hausse, selon le ministre de l'Éducation nationale. Le port de signes religieux ou la contestation de l'enseignement sont notamment comptabilisés..

21 avril par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

[Propos recueillis par Amandine Hirou](#)

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

CNAL | Comité National d'Action Laïque

Plan ministériel de la mixité sociale : L'enseignement public impliqué, l'enseignement privé épargné.

CNAL - 11/05/2023

libre & gratuit

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté aux recteurs et inspecteurs d'académie le très attendu plan d'amélioration de la mixité sociale en milieu scolaire. Ce projet est la suite logique de la publication des IPS à l'automne 2022. Les indices de positionnement social ont révélé l'ampleur de la ségrégation sociale en milieu scolaire dans notre pays. Le ministre a annoncé des ambitions pour l'enseignement public, mais curieusement les établissements d'enseignement



E. Badinter : A l'école, « les croyances sont en train de battre en brèche les raisonnements et les savoirs rationnels »

CLR - Elisabeth Badinter, philosophe. 11 mai 2023

Accès libre & gratuit

"La philosophe évoque les principaux facteurs de destruction de notre système scolaire que sont la perte d'autorité et la remise en cause de notre modèle laïque par les jeunes générations.

Propos recueillis par Amandine Hirou et Eric Chol

privé sous contrat ne sont pas tenus de prendre leur part de l'effort, alors qu'ils sont les principaux opérateurs du séparatisme scolaire en France.

[Lire la suite](#)



CONCERT DE KALI MALONE ANNULÉ DANS UNE ÉGLISE: LE MAIRE DE CARNAC PORTE PLAINT

Le Monde 13 mars 2023

Accès libre et gratuit

Plusieurs dizaines de catholiques intégristes proches de Civitas ont empêché la tenue d'un concert de l'organiste américaine Kali Malone samedi dans une église de la commune du Morbihan.

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)



Sécheresse en Espagne : une procession pour le retour de la pluie organisée pour la première fois depuis 1949

Le Monde avec AFP

Publié le 02 mai 2023

Accès libre & gratuit

Face à la sécheresse historique qui frappe l'Espagne, les paroissiens de Jaen, en Andalousie, ont organisé lundi 1er mai une procession pour implorer la pluie avec « El Abuelo » (le grand-père), une statue ancienne du Christ portant sa croix. En fin d'après-midi, des milliers d'habitants ont envahi les rues de cette ville de

l'intérieur de l'Andalousie pour voir passer « El Abuelo » qui n'était pas sorti pour des rogations demandant la pluie depuis mars 1949.

[Lire la suite](#)



Élèves absents pour l'Aïd : le ministère de l'intérieur admet avoir demandé une évaluation, mais pas un fichage

La Croix (avec AFP), le 21/05/2023

Les faits :

La secrétaire d'État chargée de la citoyenneté, Sonia Backès, a reconnu dimanche 21 mai que le ministère de l'intérieur avait demandé dans certaines académies une « évaluation du taux d'absentéisme constaté à l'occasion de l'Aïd-El-Fitr » mais a nié tout « fichage ». L'initiative avait suscité une forte indignation.



Mali : Des associations unies contre le principe de laïcité dans le projet de Constitution

20 Minutes avec AFP - Publié le 07/05/23

RELIGION La laïcité est dénoncée comme une partie du « joug idéologique hérité de la France »

[Lire la suite](#)

Conseils de lecture supplémentaire

Ecole et Laïcité: Enjeux et pistes pour agir.



Quelles réponses donner quand le principe de laïcité est remis en question ? Cet ouvrage vous aide à comprendre les enjeux de la laïcité et vous apporte des réponses juridiques et pédagogiques à partir de cas pratiques. Les pistes pédagogiques permettent d'aborder la laïcité dans les disciplines.



Le QUIZ! du mois

Chaque mois, le CLC29 vous propose un quiz pour tester vos connaissances sur la citoyenneté et la laïcité !
Les réponses figurent dans le site internet de notre association.

attention il peut y avoir plusieurs bonnes réponses.

Amusez-vous bien !

Question 1 : Dans les établissements publics de santé, sous réserve de ne pas en perturber le bon fonctionnement, le ou la malade peut librement choisir :

A - Son établissement

B - Son service

C - Son médecin

voir la réponse sur notre site

Question 2 :« La République... ne subventionne aucun culte », cela signifie par exemple que les pouvoirs publics ne peuvent pas financer :

A - Les fonctionnaires européens

B - Tous les citoyens des États membres de l'Union européenne

C - Toute personne qui en fait la demande auprès de la Commission européenne

voir la réponse sur notre site

Question 3 :La loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école s'applique :

A - Aux enseignants

B - Aux élèves

C - Aux parents

voir la réponse sur notre site

Adhésions

Ensemble, continuons de défendre les valeurs de la Laïcité, poursuivons nos actions auprès d'un public élargi !

Renouvelez votre adhésion, adhérez !

Le Comité Laïcité Citoyenneté 29 est reconnu d'intérêt général et peut, à ce titre, émettre un reçu fiscal permettant de déduire de ses impôts 66% du montant de l'adhésion.

J'adhère, je renouvelle mon adhésion

Abonnement

Vous avez reçu le CLaC'Infos par l'intermédiaire d'un proche, d'un(e) ami(e), d'une connaissance et vous souhaitez recevoir les prochains numéros ?

Abonnez-vous au CLaC'Infos, le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29. C'est gratuit !

Je m'abonne au CLaC'Infos

Comité Laïcité Citoyenneté 29
29200 BREST
contact@comitelaicite29.fr



Directeur de la publication :
Président du CLC29

Cet e-mail vous a été envoyé car vous êtes inscrit sur
la liste de diffusion des sympathisants du Comité Laïcité Citoyenneté 29
[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)



© 2022 Comité Laïcité Citoyenneté 29